



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : rapports
des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2019

Résumé

Le présent rapport dresse le bilan de la coopération interorganisations déployée dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en 2019. Il rend compte des principales activités engagées par le Conseil pour promouvoir une approche cohérente dans les domaines stratégique, opérationnel et administratif afin d'améliorer la coordination des initiatives mises en place à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'appuyer les efforts menés dans ce domaine par les organismes intergouvernementaux.

En 2019, le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires se sont principalement intéressés aux nombreuses questions de programmation et de gestion qui se posent pour les besoins du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ont renforcé les capacités collectives du système des Nations Unies grâce à des actions conjointes. Le travail au titre du programme a consisté à approuver des plans à l'échelle du système pour le développement des capacités en matière d'intelligence artificielle, l'avenir du travail, l'avenir de l'éducation et le développement urbain durable ; prendre de nouvelles mesures pour développer l'innovation ; et mener une réflexion sur le rôle de catalyseur du Conseil dans le cadre de la décennie d'action visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans le domaine de la coordination de la gestion, le Conseil a continué à encourager l'harmonisation et la reconnaissance des pratiques commerciales ; améliorer l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble du système ; promouvoir une plus grande collaboration en matière d'achats ; lancer l'élaboration d'une stratégie-cadre en matière de ressources humaines pour les effectifs du système des Nations Unies ; et renforcer les efforts de prévention et d'intervention axés sur les victimes contre le harcèlement sexuel, en particulier en ce



qui concerne les capacités et les moyens d'enquête à l'échelle du système. Le rapport expose également les activités de coordination entre le Conseil et d'autres organes cofinancés.

I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions du paragraphe 4 b) de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du CCS dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.
2. Dans sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a souligné l'importance du rôle du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et noté l'avantage comparatif d'un système qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficient et efficace.
3. Dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées concernant le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat pour 2018 ([E/2019/10](#)) et a exprimé son soutien aux travaux du Conseil, dans le but d'assurer une approche cohérente à l'échelle du système des Nations Unies pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, ainsi qu'il ressort du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session (voir [A/74/16](#), chap. III, sect. A).
4. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2019 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CCS et ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, s'emploient à assurer la cohérence des politiques et de la gestion, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les activités du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et appuient les priorités des États Membres.
5. Le présent rapport sert à illustrer comment, tout au long de 2019, le Conseil et ses organes subsidiaires ont concentré leurs efforts sur un large éventail de questions de programmation et de gestion à l'appui du programme mondial en renforçant la cohérence et la coordination des politiques, en améliorant les fonctions administratives et de gestion, en appliquant les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), en favorisant la transparence et la responsabilité et en assurant la coordination avec d'autres activités financées conjointement.
6. La transparence et la responsabilisation restent des priorités essentielles pour le Conseil des chefs de secrétariat. En 2019, ce dernier a continué de s'employer activement à susciter des échanges avec les États Membres sur des questions de fond et à enrichir les informations mises en ligne sur son site Web (www.unsceb.org). Il a aussi poursuivi sa concertation avec d'autres organes cofinancés, en particulier la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, ainsi qu'avec le Comité des commissaires aux comptes, le cas échéant.

II. Renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. En application de la résolution 70/8, dans laquelle l'Assemblée générale a reconnu le rôle central du Conseil des chefs de secrétariat dans la coordination de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme 2030, le Conseil s'est principalement efforcé, en 2019, de renforcer la cohérence et la coordination des politiques et programmes menés à l'échelle du système à l'appui des objectifs de développement durable, dans un contexte marqué par des changements rapides sur les plans socioéconomique, environnemental et technologique.

8. Le Conseil des chefs de secrétariat s'est en particulier prononcé fermement sur le changement climatique et sur les plans à l'échelle du système pour le développement des capacités en matière d'intelligence artificielle, l'avenir du travail, l'avenir de l'éducation et le développement urbain durable. Les membres ont pris de nouvelles mesures pour intensifier l'innovation dans leurs organisations et, dans cet esprit, le Comité de haut niveau sur les programmes s'est efforcé d'appliquer de nouveaux outils et techniques pour éclairer son rôle en matière de cohérence des politiques. Avant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et anticipant la nécessité pour la communauté internationale d'accélérer les efforts au cours de la décennie d'action pour atteindre les objectifs d'ici 2030, le Conseil a également réfléchi à son rôle de catalyseur de l'action et de renforcement de l'ambition et à l'importance d'une nouvelle approche stratégique en matière de communication.

A. Action climatique

9. Alors que les concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ont continué à battre des records en 2019, le système des Nations Unies s'est employé à accélérer l'action climatique aux niveaux mondial, régional et local, reconnaissant que des changements profonds et sans précédent seront nécessaires dans tous les aspects de la société pour limiter le réchauffement climatique¹. Conscient que les changements climatiques représentaient une menace pour la vie sur Terre, le Secrétaire général a décidé de convoquer un sommet sur l'action pour le climat le 23 septembre 2019, invitant les dirigeants et dirigeantes du monde à unir leurs efforts en vue d'amener la communauté internationale à se montrer bien plus ambitieuse et à trouver la volonté politique de procéder aux transformations nécessaires pour lutter contre cette menace. Pour mettre les capacités collectives des entités des Nations Unies au service d'un sommet dont le Secrétaire général souhaitait qu'il soit orienté vers l'action, le Conseil a tenu, à sa première session ordinaire de 2019, un débat consacré aux changements climatiques. En guise de contribution au sommet à l'échelle du système, les dirigeants et dirigeantes des organismes des Nations Unies ont lancé un appel conjoint aux participants au sommet, invitant les États Membres à faire preuve d'une plus grande ambition et à prendre des mesures concrètes pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, notamment à s'engager à prendre des mesures et à atteindre des objectifs dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement de la lutte contre les changements climatiques et de l'innovation, ainsi qu'à redoubler

¹ Dans son rapport de 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a reconnu que les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro d'ici le milieu du vingt et unième siècle pour avoir une chance raisonnable de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

L'ambition du système des Nations Unies de lutter contre les changements climatiques et à intégrer plus systématiquement les considérations de développement durable dans ses activités. Les mesures concrètes d'une stratégie de durabilité environnementale et sociale à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2020-2030 ont été définies. La phase I de la stratégie a été approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2019 (voir par. 34 ci-dessous).

B. Incidences de l'évolution rapide des technologies

10. En 2019, le Conseil des chefs de secrétariat et ses comités de haut niveau ont poursuivi les travaux sur les incidences sociales, économiques et environnementales de l'évolution rapide des technologies ; leur capacité à contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs ; et le rôle du système des Nations Unies s'agissant d'aider les États Membres, en particulier les moins avancés, à tirer parti des avantages des nouvelles technologies, tout en faisant face aux risques et en réduisant au minimum les effets déstabilisateurs (voir [E/2019/10](#), par. 8 à 23). Cet effort fait suite au paragraphe 6 de la résolution [73/17](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable », dans laquelle l'Assemblée invitait le Secrétaire général à appeler l'attention du CCS sur l'importance pour les diverses entités des Nations Unies de tenir compte de cette question.

11. À la suite d'un processus consultatif interinstitutions, le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé à sa trente-septième session, en avril 2019, trois produits liés, que le CCS a par la suite entérinés à sa première session ordinaire de 2019, à savoir : a) la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail (voir [CEB/2019/1/Add.2](#)), pour permettre aux organismes des Nations Unies de mieux aider les États Membres à élaborer un cadre de politique commun en vue de garantir des emplois décents pour toutes et pour tous dans les sociétés futures ; b) l'approche stratégique et la feuille de route visant le renforcement des capacités d'intelligence artificielle à l'échelle du système des Nations Unies (voir [CEB/2019/1/Add.3](#)), pour guider les entités des Nations Unies dans l'établissement des priorités de leur action en vue de tirer parti des avantages et de réduire les risques de l'intelligence artificielle dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et en appui aux États Membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés ; et c) l'approche stratégique du système des Nations Unies visant à parvenir à une éducation et un apprentissage pour tous qui soient inclusifs, équitables et novateurs (voir [CEB/2019/1/Add.4](#)), pour promouvoir un appui coordonné du système des Nations Unies aux États Membres en vue d'améliorer à la fois l'accès et la qualité de l'offre d'éducation et d'apprentissage afin de mieux préparer la société aux futurs changements sociaux, économiques, culturels et politiques.

12. En approuvant les trois stratégies, le Conseil des chefs de secrétariat a souligné l'importance du rôle que joue le système des Nations Unies en aidant les pays en développement à établir les priorités, à élaborer des politiques et à renforcer les capacités. En outre, le Conseil a fait valoir qu'il importait non seulement d'offrir une plateforme aux parties prenantes mais aussi de s'employer activement à articuler le débat normatif autour des valeurs de l'ONU. Il était également important de lier ce travail du Conseil et de ses comités de haut niveau à d'autres efforts, notamment ceux entrepris sur la base des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

C. Développement urbain durable

13. Dans le cadre de son débat sur les nouvelles technologies et les questions d'avant-garde, le Comité de haut niveau sur les programmes a aussi réexaminé le thème de l'urbanisation durable², reconnaissant les risques et les possibilités pour le développement urbain durable associés aux changements climatiques et aux grandes tendances telles que l'innovation technologique. Un processus consultatif interinstitutions a permis d'élaborer une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable (voir [CEB/2019/1/Add.5](#)), comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/226](#) intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ». En mai 2019, le CCS a fait sienne la stratégie, qui vise à renforcer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies dans ses efforts pour aider les États Membres à tirer parti de la force de transformation du développement urbain durable pour accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que des buts et objectifs d'autres programmes.

D. Approches novatrices en matière d'appui au développement durable

14. Dans ses travaux sur les incidences de l'évolution rapide des technologies, le Conseil des chefs de secrétariat a en outre reconnu qu'il était impératif que les organismes du système des Nations Unies eux-mêmes soient plus aptes à comprendre et à utiliser les nouvelles technologies. Les membres ont convenu qu'il était important d'intégrer l'utilisation de pratiques plus innovantes dans les activités quotidiennes de leurs organisations afin que celles-ci soient mieux équipées pour faire face aux défis auxquels le monde est confronté et pour mieux aider les États Membres à réaliser les objectifs. Cette entreprise s'inscrit dans le droit fil de l'appel lancé au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, et aux chefs de secrétariat des organisations intéressées pour qu'ils s'appuient sur les efforts visant à faciliter et à stimuler l'innovation dans la mise en œuvre du Programme 2030, contenu dans la résolution [73/254](#), intitulée « Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés ».

15. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Conseil a chargé le Réseau d'innovation des Nations Unies³ de diriger en 2018 un processus d'élaboration d'une trousse d'information pour l'innovation, qui devait fournir aux entités du système des Nations Unies des pratiques de pointe et des orientations pour les aider à favoriser et

² À sa trente-et-unième session, en mars 2016, le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé le document, validé ensuite par le Conseil des chefs de secrétariat, portant sur l'urbanisation et le développement durable, qui a été élaboré sous l'égide d'ONU-Habitat et par lequel l'ensemble des organismes de l'ONU entendaient contribuer à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en octobre 2016, et réaffirmer leur engagement collectif à lui apporter leur soutien.

³ Le Réseau d'innovation des Nations Unies est une communauté informelle de collaboration constituée d'innovateurs des Nations Unies désireux de partager leur expertise et leur expérience avec d'autres afin de promouvoir et de faire progresser l'innovation au sein du système des Nations Unies. Le Réseau est ouvert aux innovateurs de tous les organismes des Nations Unies ainsi qu'aux partenaires extérieurs et, à ce jour, des représentants de plus de 65 entités dans plus de 100 pays l'ont rejoint. Pour plus d'informations, voir <https://www.uninnovation.network/>.

à développer l'innovation. À sa première session ordinaire de 2019, le Conseil a vu un aperçu de la version en ligne de la trousse d'information, qui est composée d'une évaluation diagnostique et de modules thématiques sur les stratégies, les partenariats, le dispositif, la culture et l'évaluation en matière d'innovation. Élaboré à partir de données d'expérience d'entités des Nations Unies et inspiré des pratiques les plus avancées en matière d'innovation à l'échelle mondiale, le contenu de la trousse a été testé et validé par des professionnels de l'ensemble du système qui ont vérifié qu'il répondait aux besoins des organismes. Sachant l'importance des ressources partagées, le Conseil s'est félicité de la création de la trousse d'information des Nations Unies pour l'innovation⁴, et ses membres se sont engagés à encourager tous les acteurs du système à l'utiliser, l'objectif étant, plus généralement, de stimuler et de promouvoir une culture de l'innovation dans les entités des Nations Unies. La trousse d'information a été officiellement lancée le 21 novembre 2019 et sera hébergée par l'École des cadres du système des Nations Unies, avec l'appui du Réseau d'innovation des Nations Unies⁵.

16. Soucieux d'appliquer lui-même des méthodes de travail innovantes en appui à la réalisation du Programme 2030 et au-delà, le Comité de haut niveau sur les programmes a engagé, à sa trente-sixième session en octobre 2018, un débat exploratoire sur la prospective stratégique⁶. Reconnaisant l'avantage considérable que présentent les perspectives d'anticipation, d'adaptation et de prise en compte de l'avenir pour enrichir ses travaux face aux défis complexes, interconnectés, en évolution rapide et imprévus auxquels le monde est confronté, et compte tenu des expériences et des capacités de prospective existant au sein du système des Nations Unies, le Comité, à sa trente-septième session en avril 2019, est convenu de poursuivre la création d'un réseau informel sur la prospective et de mener un exercice pilote en la matière. Fort du rôle qui lui revient de promouvoir une réflexion prospective, dynamique, innovante et stratégique sur les défis mondiaux actuels et nouveaux, le Comité a décidé d'axer l'exercice pilote sur le thème particulier de l'avenir du travail en Afrique subsaharienne, tout en tenant compte de l'impact des mouvements de population, notamment en raison des changements climatiques. S'appuyant sur les travaux récents du CCS et du Comité de haut niveau sur les programmes sur ce thème, à savoir la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail (voir par. 11 ci-dessus) et en ayant recours à d'autres analyses, idées et données pertinentes disponibles au sein du système des Nations Unies, le Comité a mené un exercice de prospective d'une journée à sa trente-huitième session en octobre 2019. L'exercice a confirmé la pertinence et l'applicabilité pratiques de la prospective stratégique pour les travaux d'analyse et de coordination des politiques du Comité à l'échelle du système et a fourni des orientations concrètes à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail.

⁴ Pour plus d'informations, voir <https://un-innovation.tools/>.

⁵ Pour plus d'informations, voir www.unssc.org/featured-themes/new-un-innovation-toolkit.

⁶ La prospective est une capacité d'organisation que le système des Nations Unies peut utiliser pour recueillir et traiter des informations sur le futur cadre opérationnel et qui permet de créer différents scénarios concernant l'avenir envisageable et les possibilités éventuelles. Bien qu'ils ne permettent pas de prédire l'avenir, les outils, les méthodologies et les processus de conception de la prospective peuvent permettre d'exploiter les environnements politiques, économiques, sociaux, technologiques et juridiques extérieurs pour en dégager des tendances et des évolutions et de s'appuyer sur ces connaissances pour envisager le paysage émergent lié au thème choisi.

E. Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable

17. Faisant écho à la détermination des États Membres d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de faire de la prochaine décennie une décennie d'action et de réalisations afin de ne laisser personne de côté (voir la résolution 74/4 de l'Assemblée générale, annexe), et en appui à l'appel de portée mondiale lancé par le Secrétaire général en faveur d'une décennie d'action pour la réalisation des objectifs d'ici à 2030, le Conseil des chefs de secrétariat, à sa deuxième session ordinaire de 2019, a engagé un débat approfondi sur les mesures nécessaires pour réaliser le changement d'orientation au cœur des objectifs de développement durable au cours de la prochaine décennie et les incidences pour le système des Nations Unies et ses différentes entités. Les membres du Conseil ont étudié les moyens de tirer le meilleur parti du potentiel d'une décennie d'action et ont promis leur leadership personnel et leur engagement collectif pour la soutenir, une fois lancée. Dans ce contexte, le CCS a fourni des orientations claires sur les éléments et le texte de la stratégie des Nations Unies concernant la décennie d'action, en soulignant la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en tant que fondement essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Les membres du CCS ont reconnu qu'il ne sera pas possible d'accélérer la réalisation des objectifs sans disposer de données et de statistiques de qualité, à jour, ventilées et ouvertes, ainsi que de la capacité de les utiliser. Pour faire en sorte que la décennie d'action soit efficace et que l'appui au développement durable soit fondé sur des données factuelles, le Comité de haut niveau sur les programmes est revenu sur le thème des données et des analyses lors de sa session d'octobre 2019. Reconnaissant le besoin persistant et urgent d'améliorer les données et les statistiques à l'appui du Programme 2030, il a demandé au Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies d'élaborer, en collaboration avec ses membres intéressés, un projet de feuille de route pour la modernisation des données et des statistiques des Nations Unies, qui sera examiné à sa trente-neuvième session. Afin de promouvoir des approches novatrices au sein du système des Nations Unies et conformément au programme d'innovation du CCS, le Comité de haut niveau sur les programmes a également soutenu le lancement d'une analyse pilote prédictive intersectoriel axée sur la corrélation entre les déplacements, les risques climatiques, l'insécurité alimentaire, l'augmentation de la violence et les menaces pesant sur les moyens de subsistance dans la région du Sahel, dans le but de présenter ses conclusions à la fin de 2020.

19. Pour soutenir la décennie d'action et accélérer les progrès vers l'objectif de développement durable n° 10, il est également essentiel que le système des Nations Unies contribue, de façon cohérente et efficace, à la réduction des inégalités. À sa trente-huitième session, le Comité de haut niveau sur les programmes a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action commun du système des Nations Unies pour l'égalité et la non-discrimination⁷, approuvé par le CCS, qui vise à guider les efforts collectifs du système pour réaliser le principe central du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté. Dans un contexte d'inégalités largement croissantes, les travaux du Comité se sont fondés sur l'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre commun et des lacunes et défis systémiques à surmonter. Le Comité a soutenu les mesures recommandées pour renforcer l'impact du système des Nations Unies sur la réduction des inégalités et pour faire face aux

⁷ Voir www.unsceb.org/CEBPublicFiles/CEB%20equality%20framework-A4-web-rev3.pdf.

nouveaux défis systémiques. Un groupe de travail composé de membres du Comité fera avancer ces mesures, et le Comité se penchera à nouveau sur le sujet en 2020.

20. Quatre ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030, les pays les moins avancés continuent de se heurter à des obstacles importants sur la voie de la réalisation des objectifs. Dans le cadre de son engagement en faveur de la décennie d'action, le système des Nations Unies doit amplifier son soutien aux pays et aux peuples vulnérables. Comme l'a prescrit l'Assemblée générale⁸, le Conseil des chefs de secrétariat soutient, depuis 2013, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 à l'échelle du système, en faisant régulièrement rapport au Comité de haut niveau sur les programmes. De même, il inscrit à son programme la question des régimes de promotion des investissements en faveur des pays les moins avancés, conformément à la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁹.

21. À sa trente-huitième session, en octobre 2019, le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné un rapport d'étape établi par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le rapport a fait ressortir les efforts faits par l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt pour apporter un appui renforcé et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés, les possibilités offertes aux entités des Nations Unies de contribuer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à ses processus préparatoires, les activités du Comité technique interinstitutions sur la promotion des investissements pour les pays les moins avancés, et les progrès réalisés à ce jour par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Le CCS a pris note du rapport et a encouragé toutes les entités concernées à collaborer étroitement avec l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt en ce qui concerne l'appui prolongé apporté aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

F. Communiquer avec détermination

22. Conscient que pour relever les plus grands défis à l'échelle mondiale il faut une réponse mondiale, globale et ambitieuse de la part de tous les groupes de la société et de tous les secteurs de l'économie mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat a étudié, à sa deuxième session ordinaire de 2019, les moyens de « communiquer avec détermination ». Le Conseil a reconnu le pouvoir des récits, l'impact des messages positifs et, en particulier, l'intérêt de fournir des solutions pour apporter des changements positifs. Il est essentiel de toucher les diverses parties prenantes, notamment les États Membres, les bénéficiaires et le grand public, et d'offrir un espace de dialogue. Le système des Nations Unies a un rôle de catalyseur à jouer dans la promotion de l'action et est bien placé pour susciter la confiance et les alliances. Les membres ont admis qu'il importe de moderniser les méthodes de communication de leurs organisations respectives afin de toucher comme il se doit divers publics, le but étant d'établir un lien avec leurs espoirs et leurs aspirations.

⁸ Conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution [74/232](#).

⁹ Voir les résolutions de l'Assemblée générale [70/294](#), par. 69, et [74/232](#), par. 22.

G. Soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

23. Le Conseil des chefs de secrétariat a estimé que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offrait une occasion précieuse d'avoir des échanges avec un public large et diversifié, de saisir les attentes du monde en 2045 et de combler le fossé entre les espoirs et les craintes. Les données recueillies devraient permettre de modifier les politiques et les débats aux niveaux national et international, de favoriser un plus grand sens de la citoyenneté mondiale et de constituer un répertoire de solutions provenant de la population pour relever les défis mondiaux. Le Secrétaire général a encouragé toutes les organisations membres du CCS à profiter de cet anniversaire pour montrer la valeur du système et à travailler plus étroitement pour faire en sorte que les communications dans l'ensemble du système des Nations Unies soient convergentes et stratégiquement harmonisées, et ce à l'appui de la décennie d'action et dans le but d'aider l'Organisation à se façonner pour répondre aux besoins futurs.

III. Améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière

24. En 2019, le Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi les efforts qu'il avait entrepris pour promouvoir et coordonner les réformes relatives aux questions de gestion et d'administration ; il s'est attaché, pour ce faire, à favoriser et accélérer la coordination, la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des politiques et pratiques de gestion. Les travaux du Comité restent fermement ancrés dans les mandats découlant des résolutions [67/226](#), [71/243](#) et, plus récemment, [74/251](#) de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée exprime son soutien aux travaux en cours sur l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement visant à accroître la cohérence, la coordination, l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et la crédibilité du système des Nations Unies.

25. En 2019, le Comité de haut niveau sur la gestion s'est attaché à renforcer les efforts de prévention et d'intervention axés sur les victimes contre le harcèlement sexuel, en particulier en ce qui concerne les capacités et les moyens d'enquête à l'échelle du système ; à lancer l'élaboration d'une stratégie-cadre en matière de ressources humaines pour les effectifs du système des Nations Unies ; à améliorer l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble du système ; à mettre en œuvre les engagements en matière de durabilité environnementale dans le domaine de la gestion ; à continuer de favoriser l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des pratiques de fonctionnement, notamment en encourageant une plus grande collaboration en matière d'achats ; et à appliquer des pratiques innovantes aux fonctions de gestion.

A. Lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

26. Encouragé par le soutien apporté à la lutte contre le harcèlement sexuel par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/251](#), le Comité a continué d'accorder une attention prioritaire à cette question au cours de la période considérée, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel, créé en novembre 2017 dans le but de faire respecter le principe de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, de renforcer les efforts de prévention et d'intervention axés sur les victimes et de favoriser un environnement

de travail sûr et ouvert à toutes et à tous dans l'ensemble du système des Nations Unies.

27. Au cours de l'année considérée, l'Équipe spéciale a fait un effort concerté pour que toutes les politiques et tous les outils élaborés au cours de l'année précédente se traduisent concrètement par un renforcement de la capacité du système des Nations Unies à prévenir, combattre et sanctionner le harcèlement sexuel dans ses organisations. Dans ce contexte, l'Équipe spéciale a obtenu les produits supplémentaires suivants : a) un modèle de code de conduite pour prévenir le harcèlement sexuel pendant les manifestations organisées par l'ONU ; b) un ensemble de 14 critères pour guider la mise en place effective de lignes d'assistance téléphonique pour signaler le harcèlement sexuel et d'autres types de comportements répréhensibles, dans le but de proposer une démarche commune à l'ensemble du système des Nations Unies ; et c) un mécanisme uniforme de collecte et d'analyse des données à l'échelle du système, basé sur un questionnaire sur l'amélioration de la communication de l'information sur le harcèlement sexuel, afin de permettre la comparaison des cas de harcèlement sexuel au sein des entités et entre elles, et dans le temps.

28. Le travail de l'Équipe spéciale a été principalement axé sur le renforcement des enquêtes, car l'examen des plaintes de harcèlement sexuel en temps utile et avec compétence est un élément essentiel de la lutte contre le harcèlement sexuel et une priorité déclarée du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat. À cette fin, l'Équipe spéciale a créé un sous-groupe chargé de renforcer les capacités d'investigation et d'améliorer les enquêtes sur le harcèlement sexuel au sein des organismes des Nations Unies. Le travail du sous-groupe consistait à a) élaborer un modèle d'enquête sur le harcèlement sexuel assortie d'une approche centrée sur la victime ; b) assurer une meilleure communication avec les victimes et les autres parties prenantes tout au long de l'enquête et de la procédure disciplinaire, y compris une méthodologie commune pour mener les entretiens en suivant les meilleures pratiques internationales ; c) permettre une meilleure compréhension et utilisation du cadre juridique en place, des méthodes disponibles et des possibilités offertes pour recueillir, analyser et présenter les meilleures preuves disponibles de harcèlement sexuel ; et d) favoriser l'utilisation de preuves médico-légales numériques pour soutenir l'enquête.

29. Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel, en novembre 2019, le président de l'Équipe spéciale du CCS et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ont convoqué la deuxième réunion conjointe CCS-Comité permanent interorganisations des organes d'enquête chargés de la protection contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels afin de renforcer les capacités d'enquête sur les cas d'exploitation et de harcèlement sexuels dans les entités des Nations Unies et chez les partenaires. Les objectifs de cette réunion étaient de favoriser un dialogue constructif et une coordination plus étroite entre les organismes d'enquête, d'harmoniser les normes et les méthodes, d'assurer la cohérence, de renforcer les capacités dans l'ensemble du secteur de l'aide et d'intégrer une approche centrée sur les victimes.

B. Approches novatrices en matière de gestion des ressources humaines

30. À sa trente-septième session, en avril 2019, le Comité de haut niveau sur la gestion, en collaboration avec la Commission de la fonction publique internationale, les fédérations du personnel et un groupe de réflexion du réseau Young United

Nations¹⁰, a lancé un axe de travail pour discuter de manière plus complète et intégrée de l'avenir des effectifs du système des Nations Unies. Cette initiative découle des débats que le CCS a consacrés aux incidences des technologies d'avant-garde sur le travail du système des Nations Unies (voir par. 11 ci-dessus), qui ont abouti aux stratégies approuvées par le CCS à l'échelle du système sur l'avenir du travail, l'avenir de l'apprentissage et de l'éducation, ainsi qu'une approche stratégique et une feuille de route pour soutenir le développement des capacités en matière d'intelligence artificielle. Elle s'appuie sur des points concernant l'évolution des effectifs mondiaux des Nations Unies mise en évidence par le Réseau ressources humaines du Comité en 2016. Les travaux du Comité dans ce domaine sont menés dans un contexte mondial en mutation dans lequel le système des Nations Unies fonctionne, principalement sous l'impulsion des nouveaux défis en matière de géopolitique, de développement, de paix et de sécurité, de société et de financement, ainsi que de l'impact des progrès technologiques et autres progrès scientifiques importants sur les marchés du travail.

31. À l'issue de ses discussions, le Comité de haut niveau sur la gestion a notamment décidé de travailler à l'élaboration d'une stratégie-cadre en matière de ressources humaines pour les effectifs du système des Nations Unies et a créé un groupe de travail multifonctionnel sur l'avenir des effectifs du système des Nations Unies afin de poursuivre ce travail. Le groupe de travail, qui s'appuie sur une vision prospective et sur les meilleures pratiques au sein du système des Nations et hors de celui-ci, progresse dans ses travaux en suivant une triple démarche, à savoir : a) examiner de nouvelles modalités contractuelles durables ; b) proposer des éléments pour favoriser une culture institutionnelle favorable et une expérience positive des employés ; et c) tirer parti de l'environnement de travail numérisé rendu possible par les nouvelles technologies. Ces domaines méritent une action commune à l'échelle du système et offrent la possibilité à des entités de lancer des initiatives pilotes que d'autres peuvent utiliser comme points de référence et repères.

32. Le Comité de haut niveau sur la gestion a, par l'intermédiaire de son Réseau ressources humaines, activement collaboré à plusieurs projets de réforme de la Commission de la fonction publique internationale, notamment un vaste réexamen du système des ajustements et une révision du mode actuel de calcul des indemnités des fonctionnaires recrutés sur le plan local. Le Réseau ressources humaines a poursuivi l'échange d'expériences en interne et le dialogue avec les partenaires externes sur les meilleures pratiques et les innovations dans divers domaines de la gestion des ressources humaines. Il a notamment organisé et accueilli conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques un atelier consacré à l'avenir du travail, dont le but était d'identifier des domaines d'action stratégique pour garantir que les organisations internationales restent des employeurs de choix pour les nouveaux talents. En 2019, les organismes participant au Réseau ressources humaines ont poursuivi la mise en route du nouveau centre mondial de services communs de gestion des ressources humaines, spécialisé dans le classement des emplois et la vérification des références¹¹.

¹⁰ Créé en 2016, « Young United Nations: Agents for Change » est un réseau mondial et inclusif qui œuvre en faveur d'une vision commune d'une ONU qui incarne pleinement les principes qu'elle défend. Avec plus de 1 500 membres répartis dans les entités des Nations Unies dans plus de 80 lieux d'affectation, Young United Nations démontre sa valeur en tant qu'espace interinstitutions pour la recherche d'idées, une plateforme pour piloter et conduire l'innovation et l'expérimentation, et un mécanisme ascendant de changement de culture en faveur des valeurs des Nations Unies et des objectifs de développement durable. Pour plus d'informations, voir www.young-un.org/.

¹¹ <https://onehr.webflow.io/our-services-job-classification>.

33. Toujours en 2019, à l'appui de la ferme volonté du Secrétaire général de renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans le système des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap¹², qui comprend une politique à l'échelle du système sur l'inclusion des personnes handicapées et un cadre de responsabilisation. Cette stratégie est le résultat d'un processus lancé par le Secrétaire général en avril 2018 pour renforcer l'accessibilité et l'intégration des droits des personnes handicapées à l'échelle du système, en s'appuyant sur un examen institutionnel approfondi mené par la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées. S'agissant de l'engagement des organismes des Nations Unies à inclure le handicap dans leurs activités au cours de la prochaine décennie, la stratégie définit à la fois des normes du plus haut niveau et le projet de l'Organisation à cet égard. Elle vise à créer un cadre institutionnel favorisant l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme 2030, entre autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que la réalisation des engagements pris en faveur du développement et de l'action humanitaire. Dans les mois qui ont suivi, le Réseau ressources humaines a intensifié ses échanges sur les bonnes pratiques pour attirer des personnes handicapées dans les organismes des Nations Unies. Un salon des carrières en ligne interorganisations, destiné aux candidats handicapés, a été organisé avec succès en coopération avec un partenaire extérieur.

C. Durabilité environnementale dans le domaine de la gestion

34. Comme décrit ci-dessus en relation avec l'appel conjoint que le Conseil des chefs de secrétariat a adressé au nom du système des Nations Unies au Sommet sur le climat (voir par. 9 ci-dessus), le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé la phase I de la Stratégie de durabilité environnementale dans le domaine de la gestion, une étape importante vers l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la gestion des programmes et des opérations d'appui du système des Nations Unies et pour faire en sorte que le système des Nations Unies montre l'exemple. Il est prévu d'intégrer ces engagements dans une stratégie globale pour le système des Nations Unies pour la période 2020-2030, qui englobe un plus large éventail d'éléments de durabilité environnementale et sociale pour les politiques, la programmation et les fonctions d'appui de chaque entité. Cette stratégie est actuellement développée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par l'intermédiaire du Groupe de gestion de l'environnement, avec le soutien d'ONU durable¹³.

D. Simplification et harmonisation des pratiques de fonctionnement

35. En référence directe à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et au rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7), les travaux se sont poursuivis en vue d'une généralisation plus poussée du principe de reconnaissance mutuelle. La déclaration sur la reconnaissance

¹² www.un.org/en/content/disabilitystrategy/.

¹³ L'unité ONU durable, initiative du PNUE, apporte un appui à l'ONU et à d'autres organisations pour mesurer et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et améliorer leurs performances globales en matière de durabilité, promouvoir la neutralité climatique et améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les pratiques de fonctionnement (www.greeningtheblue.org/).

mutuelle a été signée à ce jour par 17 chefs de secrétariat¹⁴. En outre, un débat lui a été consacré à la trente-huitième session du Comité de haut niveau sur la gestion en octobre 2019, le but étant de parvenir à une compréhension commune des principes affirmés dans la déclaration, de tirer des enseignements de l'expérience partagée et de contribuer à perfectionner cette approche, notamment en ce qui concerne sa mise en œuvre sur le terrain.

36. Dans ses résolutions [67/226](#) et [71/243](#), l'Assemblée générale a demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'explorer davantage les possibilités de collaboration en matière d'achats. En réponse à cette demande, le Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses efforts visant à renforcer la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le cadre du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, un portail d'achats communs qui met en contact le personnel des Nations Unies chargé des achats et la communauté des fournisseurs. En janvier 2020, près de 240 000 fournisseurs étaient enregistrés. Plusieurs autres initiatives lancées en 2019 se poursuivent, notamment : a) les initiatives de gestion stratégique des fournisseurs, qui comprennent des séminaires internationaux sur les achats approuvés par le réseau d'achats du Comité ; b) l'élaboration d'une méthode commune à l'échelle des Nations Unies pour saisir, calculer et signaler de manière cohérente les économies réalisées sur les achats dans toutes les organisations ; et c) l'adoption de modèles communs d'achats, qui sont le résultat d'un processus d'examen approfondi au sein du groupe de travail sur l'harmonisation du réseau des achats.

37. Le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses activités relatives à l'harmonisation des contrats bancaires. Il a étendu l'utilisation des accords bancaires locaux communs au Cambodge et dans les Caraïbes en 2019, ce qui a permis de réduire globalement les frais bancaires et les risques opérationnels.

38. À sa trente-sixième session, en octobre 2018, le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvé le mandat d'une équipe spéciale multifonctionnelle sur la gestion des risques, qui avait été créée pour harmoniser les procédures et les pratiques de gestion des risques dans le système des Nations Unies. Dans le cadre de la première phase de son plan de travail, l'équipe spéciale a élaboré un modèle de référence d'échéance de la gestion des risques. À sa session d'avril 2019, le Comité a approuvé le modèle, qui servira d'outil de gestion et de communication pour aider les organismes des Nations Unies à identifier leurs stades d'échéance actuels et cibles afin d'offrir une base pour des améliorations constantes. L'équipe spéciale a ensuite procédé à plusieurs auto-évaluations pilotes pour tester et valider le modèle. La deuxième phase du plan de travail, qui a débuté en mai 2019, est actuellement mise en œuvre en trois volets distincts : a) élaboration d'orientations pratiques pour l'établissement d'une déclaration sur l'appétit pour le risque ; b) élaboration d'une trousse d'information pour guider l'intégration de la gestion des risques dans la

¹⁴ À ce jour, la déclaration a été signée par les chefs de secrétariat de l'ONU, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé.

formulation, la planification et la mise en œuvre des stratégies ; et c) lancement de plateformes ou de répertoires pour permettre le partage des meilleures pratiques et des informations sur les risques, y compris les informations sur les partenaires d'exécution.

39. En réponse à l'engagement constant du Secrétaire général d'assumer son devoir de protection envers le personnel des Nations Unies dans tous les environnements où l'Organisation est présente, l'équipe spéciale pour le devoir de protection du Comité de haut niveau sur la gestion a fait des progrès importants, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'outils innovants, tels que l'extension d'une plateforme de réservation pour les locaux, les vols, les transports, les infirmeries et les conseillers des Nations Unies sur le terrain, et l'application électronique de conseils aux voyageurs pour aider à localiser le personnel des Nations Unies en cas d'urgence et à lui fournir un soutien. À la trente-huitième session du Comité, l'équipe spéciale a présenté son rapport final, qui comprenait un énoncé de mission et un ensemble de principes fondamentaux pour assurer un lieu de travail des Nations Unies plus sain, plus sûr et plus respectueux ; un projet de cadre pour le personnel affilié, en attente ou non onusien ; et des conseils pratiques pour intégrer la sécurité et la santé au travail dans les processus de gestion du risque institutionnel. Le Comité a décidé de créer un forum sur la sécurité et la santé au travail, sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé, pour a) servir d'organe technique interinstitutions multidisciplinaire chargé d'introduire la sécurité et la santé au travail et les outils mis au point par l'équipe spéciale dans l'ensemble du système des Nations Unies ; b) coordonner, réviser et mettre à jour les normes pertinentes ; c) poursuivre le développement des méthodes de gestion des risques en matière de sécurité et de santé au travail ; et d) promouvoir l'intégration de la gestion des risques en matière de sécurité et de santé au travail dans les activités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

E. Innovation dans la gestion

40. En 2019, le Comité a poursuivi ses activités concernant le cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies pour les documents normatifs et les documents destinés aux organes délibérants. Le projet, co-dirigé par le Comité de haut niveau sur la gestion, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a enregistré d'importants résultats, notamment : a) un système d'identificateurs des ressources internationalisés pour les objectifs, cibles et indicateurs, fondé sur les principes des données ouvertes liées¹⁵, élaboré en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et une déclaration d'adoption connexe¹⁶ ; et b) un projet visant à appliquer les capacités d'apprentissage automatique aux résolutions de l'Assemblée générale en vue d'améliorer l'accessibilité et la recherche d'informations afin de mieux assurer une prise de décision éclairée et efficace.

¹⁵ Les identificateurs des ressources internationalisés sont hébergés sur le site de la bibliothèque Dag Hammarskjöld : <http://metadata.un.org/sdg/?lang=en>.

¹⁶ À ce jour, la déclaration a été signée par les Secrétaires généraux adjoints des trois départements susmentionnés, ainsi que par les chefs du Département des affaires économiques et sociales, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, de l'UIT, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, du HCR, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'UNOPS.

41. Le Réseau Finances et budget a continué de se concentrer sur les approches novatrices dans le domaine des finances, conscient que les entités des Nations Unies devaient chercher collectivement à étudier le rôle que l'innovation et l'automatisation pourraient jouer pour améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies en la matière. Dans le prolongement de la conférence de 2018 sur « L'avenir de la finance », le Réseau a invité, à sa réunion annuelle de juillet 2019, un groupe diversifié d'experts à parler des avancées innovantes dans ce domaine. Ceux-ci ont échangé des idées et des encouragements en vue de favoriser l'innovation dans les fonctions de gestion financière du système des Nations Unies.

42. En outre, la nécessité d'une coordination interinstitutions plus étroite est apparue lors de diverses discussions entre le Réseau Technologie et numérique du Comité de haut niveau sur la gestion et d'autres réseaux fonctionnels, dont les représentants ont été invités à participer aux sessions du Réseau pour discuter d'éventuels domaines de collaboration. En conséquence, deux nouveaux sous-groupes ont été créés, l'un sur la transformation des modes de fonctionnement et l'autre sur l'innovation technologique, qui viseront collectivement à mieux positionner les technologies de l'information et des communications à l'appui des modes de fonctionnement.

F. Multilinguisme

43. Conformément aux résolutions [54/64](#), [69/250](#), [70/9](#) et [71/262](#), [72/19](#) et [73/270](#) de l'Assemblée générale, le secrétariat du CCS a continué à soutenir l'engagement personnel du Secrétaire général en faveur de la promotion du multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et son Coordonnateur pour le multilinguisme, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Secrétariat, en sa qualité d'entité chef de file en matière de multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies, encourage une approche globale et coordonnée du multilinguisme au sein du système.

44. En 2019, le secrétariat du CCS a soutenu le travail du Coordonnateur pour le multilinguisme en hébergeant une page web consacrée au multilinguisme sur le site web du CCS, dont le conservateur est le Coordonnateur pour le multilinguisme et qui héberge les politiques et les outils connexes en vigueur dans toutes les entités des Nations Unies. Le secrétariat du CCS a également mis au point une plateforme de collaboration pour l'échange d'informations sur le multilinguisme entre les entités des Nations Unies. Il a en outre aidé le Coordonnateur à créer une communauté de pratique pour le multilinguisme, en facilitant la désignation de référents pour le multilinguisme et la collaboration concernant les politiques et les outils liés au multilinguisme entre les entités des Nations Unies.

IV. Veiller à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

45. Dans sa résolution [60/283](#), l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) pour la présentation des états financiers du système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion a élaboré un projet cofinancé à l'échelle du système sur l'adoption de ces normes, dont la mise en œuvre a été confiée au Groupe de travail des normes comptables. Les 24 organismes des Nations Unies qui ont adopté lesdites normes les ont tous appliquées et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits, ce qui témoigne de l'engagement et de la capacité du système des Nations Unies à se conformer durablement à ces normes en évolution pour améliorer

la qualité de l'information financière, renforcer la transparence et respecter le principe de responsabilité.

46. Le Groupe de travail des normes comptables a poursuivi ses activités visant à pérenniser l'application des normes et à faire en sorte que les avantages qui en découlent, notamment l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies, soient exploités au mieux. En 2019, le Groupe de travail a poursuivi sa collaboration avec le Conseil des normes IPSAS, qui continue à mettre à jour les normes et à publier des orientations en réponse à l'évolution des besoins et des environnements des utilisateurs. Le Groupe de travail a toujours pour fonction de suivre les travaux du Conseil, de se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir et de transmettre au Conseil des informations en retour au nom du système des Nations Unies. En 2019, le Groupe de travail a examiné les documents de consultation et les exposés-sondages émis par le Conseil dans les domaines de l'information financière concernant la comptabilisation des produits et des charges de transfert, les contrats de location et les indicateurs du secteur public.

47. En septembre 2019, le Groupe de travail a tenu une réunion au cours de laquelle il a examiné une série de questions. Il a notamment eu un échange avec le personnel du Conseil des normes IPSAS concernant les documents de consultation sur la comptabilisation des produits et des charges de transfert, les contrats de location et les services collectifs et individuels et les secours d'urgence. Il a également eu un échange avec le Comité des commissaires aux comptes concernant les principales observations et les résultats des audits, la prévention de la fraude, le programme de réforme, les conflits d'intérêt et les nouvelles questions d'audit. En outre, le Groupe de travail s'est penché sur les déclarations relatives au contrôle interne, la durée d'utilité des immobilisations et les progrès technologiques et leurs incidences sur l'information financière. Ces échanges font partie du mandat du Groupe de travail et visent à faciliter le dialogue entre les organisations du système des Nations Unies et à garantir une constance dans l'interprétation, l'application et la pérennité des normes en matière d'information financière.

V. Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité

48. En 2019, le secrétariat du CCS a continué d'améliorer la qualité des données recueillies au cours de ses exercices annuels de collecte de données, notamment les données sur les ressources humaines et les statistiques financières. Un travail considérable a été fait pour harmoniser les statistiques financières avec les normes du cube de données pour la communication des données financières à l'échelle du système des Nations Unies¹⁷. On a entamé le travail de prototypage de nouvelles fonctionnalités à l'appui de l'intégration des données, de la visualisation et des caractéristiques analytiques des ensembles de données du CCS. Les améliorations apportées en matière d'accès aux données du CCS et de disponibilité de celles-ci devraient coïncider avec le lancement du nouveau site web du CCS, prévu pour fin 2020.

¹⁷ L'initiative « cube de données », une initiative conjointe du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, s'est achevée en décembre 2018. Six normes de données pour la communication de l'information financière à l'échelle du système des Nations Unies ont été élaborées. Pour plus d'informations, voir www.unsystem.org/content/data-standards-united-nations-system-wide-reporting-financial-data.

VI. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organismes cofinancés

49. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil des chefs de secrétariat a continué de contribuer tant aux programmes de travail de la Commission de la fonction publique internationale qu'à ceux du Corps commun d'inspection. Comme suite à la décision prise par la Commission, à sa quatre-vingt-septième session, de lancer une vaste étude sur son processus consultatif et ses méthodes de travail, le Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi les discussions avec les membres de la Commission et les associations de personnel afin d'amener toutes les parties prenantes à intensifier leur collaboration. Les débats ont eu lieu dans le cadre d'un groupe de contact mis en place par la Commission.

50. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a aussi poursuivi sa participation de longue date aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale et aux réunions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement. Outre sa contribution à l'examen du système des ajustements et du mode de calcul des salaires du personnel recruté sur le plan local, le Réseau ressources humaines a, par l'intermédiaire de son groupe hors siège et de sa participation à des groupes de travail, collaboré étroitement avec la Commission sur des questions telles que l'examen du classement d'un lieu d'affectation et d'autres prestations de nature à favoriser la parité des sexes, comme les dispositions relatives au congé parental.

51. Durant la période considérée, le secrétariat du CCS et le Corps commun d'inspection ont poursuivi la collaboration et le dialogue dont ils sont coutumiers depuis fort longtemps, principalement sous la forme de consultations menées lors de la définition des termes de référence des rapports du Corps commun et de l'établissement proprement dit de ces rapports. En particulier, le Réseau ressources humaines a également invité l'inspecteur du Corps commun d'inspection chargé de l'examen des pratiques en matière de mobilité interorganisations à un débat de fond plus poussé dans le cadre de sa trente-neuvième session. L'inspecteur du Corps commun d'inspection chargé d'examiner l'utilisation des services en nuage dans le système des Nations Unies a été invité à la trentième réunion du Réseau Technologie et numérique.

52. En février 2019, le secrétariat du CCS a participé à une réunion biennale de deux jours des référents du Corps commun d'inspection provenant des organisations participantes, qui ont contribué au partage des enseignements et des expériences et à l'apprentissage mutuel. En décembre, une réunion virtuelle entre le Corps commun d'inspection et le secrétariat du CCS a permis d'engager des discussions constructives sur la collaboration actuelle et future.

VII. Conclusions

53. En 2019, le Conseil des chefs de secrétariat a servi de vecteur d'intégration et de cohérence au sein du système des Nations Unies pour un large éventail de questions de programmation et de gestion, et a appuyé ainsi l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux. Vu les défis complexes auxquels la communauté internationale continuait de faire face, le système des Nations Unies s'est efforcé d'aider les États Membres en renforçant la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en assurant la promotion des activités de préparation et de suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, en améliorant les fonctions d'administration et de gestion du système des

Nations Unies et en innovant en la matière, sans jamais perdre de vue les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le bien-être des populations dont il s'occupe.
